



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Politique et réglementation

Question écrite n° 13604

### Texte de la question

M Jacques Rimbault demande à M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget, s'il envisage de procéder à une détaxation du carburant en faveur des conducteurs handicapés, à laquelle la grande majorité des intéressés aspire.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est particulièrement sensible au développement de la nécessaire solidarité qui doit s'exercer envers les personnes handicapées. Cependant, une mesure de détaxation, telle qu'elle est envisagée par l'honorable parlementaire, ne saurait être longtemps limitée aux seuls cas des invalides civils et militaires. D'autres usagers, également dignes d'intérêt, ne manqueraient pas de demander eux aussi le bénéfice d'un carburant détaxé. En équité, il serait évidemment difficile de leur opposer un refus. Or, dans le contexte économique actuel, une telle mesure entraînerait d'importantes pertes fiscales incompatibles avec les contraintes budgétaires. Dans ces conditions, il ne peut être envisagé d'accorder aux personnes handicapées la détaxe du carburant qu'elles utilisent.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rimbault Jacques](#)

**Circonscription :** - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 13604

**Rubrique :** Handicapés

**Ministère interrogé :** économie, finances et budget

**Ministère attributaire :** économie, finances et budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mai 1989, page 2386